Envoyé en préfecture le 07/03/2022

ID: 038-213802374-20220304-DEL\_2022\_04-DE

Reçu en préfecture le 07/03/2022

Affiché le 07/03/2022





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MIZOËN

L'an deux mille vingt-deux, le 4 mars à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 25 février 2022

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)

MICHEL Bernard, GONON Florence, VENERA Christophe, GIRAUD Roger, JOUANNY Michèle,

VINCENT Denise, SAUNIER Jean-Marc, BERARD Guy

Excusée: PHILIPPE Francine (pouvoir à GIRAUD Roger), PINATEL François, JOUANNEAU Fanny

VENERA Christophe a été nommé secrétaire de séance.

## NOMBRE DE CONSEILLERS

**ELUS: 11** 

EN FONCTION: 11
PRESENTS: 8
VOTANTS: 9
CONTRE: 0
ABSTENTION: 0
POUR: 9

Délibération n° 2022/04 : Compte-rendu des délégations consenties au Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal du 8 juillet 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Renouvellement des adhésions pour 2022 :

- Fédération des Alpages de l'Isère : 200 €

- Conseil National des Villes et Villages Fleuris : 50€

- Institut des Risques Majeurs : 80 €

- Association des femmes élues de l'Isère : 60 €

- Association des Maires de France : 246,61 €

Décision du 28 janvier 2022 : acceptation du devis de l'entreprise ROC AVENTURE pour l'entretien annuel 2022 de la via ferrata. Montant du devis : 2 640,00 € TTC.

Décision du 28 janvier 2022 : acceptation du devis de l'entreprise AU MIDI pour le rachat de matériel de cuisine professionnel pour le local des Ors. Montant du devis : 1 100,00 € TTC.

Décision du 21 février 2022 : acceptation du devis de l'entreprise SIRA38 pour l'achat d'un ordinateur portable pour la bibliothèque. Montant du devis : 1 703,51 € TTC.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Date de dépôt en Préfecture :

Date d'affichage: n 7 MARS 2022

Le Maire, Bernard MICHEL

